



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 17/04/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 76: Rencontre AMEL.K - OMG (U20) du 15/04/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe OM.GUELMA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (OM.GUELMA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (AMEL.K) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (OM.GUELMA) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.

